



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 59

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-mail : MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 20 Février 2014

RESUME CM DU 19 Février :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Droit de préemption « le Leez » : M. le Maire fait part au CM que l'Etude Notariale LAUBE LEPINE interroge la commune pour la vente d'un bien situé au « Leez » (A 1048, 1049, 1052, 1053, 820 et 477) sachant que la commune dispose du droit de préemption dans ce secteur. Après délibération, le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ce bien.

Autorisation signature convention de délégation de maîtrise d'ouvrage travaux voirie avec la communauté de communes : M. le Maire rappelle au CM que deux voies communales doivent être goudronnées cette année (voie communale du Haut Boudélan, et voie des Rouairies).

Pour des raisons pratiques la communauté de communes peut réaliser les travaux pour le compte de la commune dans le cadre d'un marché de travaux pluriannuels. M. le Maire présente au CM la convention à signer qui fixe le contenu de la mission déléguée, le financement, les paiements et la durée. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer la convention.

Devis travaux logement T1 bis cour Saint Esprit : M. le Maire expose au CM qu'un des locataires d'un logement cour saint esprit (T1 bis) est parti et que le logement aurait besoin d'être rénové (travaux de revêtement de sols, tapisserie et peinture). M. le Maire présente un devis des établissements PIEDVACHE. Après délibération, le CM décide de réaliser les travaux et de confier les travaux à l'entreprise PIEDVACHE.

Fixation loyers locaux commerciaux rue de Saint Meen le Grand : M. le Maire fait part au CM que les travaux des locaux commerciaux sont achevés et qu'il serait opportun de fixer le montant du futur loyer à appliquer (révisable en fonction de l'indice de référence des loyers commerciaux), de rédiger un bail et d'autoriser M. le Maire à signer les baux avec les futurs locataires. M. le Maire propose de fixer le loyer en tenant compte du nombre de m². Après délibération, le CM fixe le montant des loyers à : Local 1 : 82.50 € ; Local 2 : 100 € et autorise M. le Maire à rédiger un bail et à les signer avec les futurs locataires.

Approbation inventaire zones humides et inventaire cours d'eau : M. le Maire rappelle au CM que l'inventaire des cours des zones humides et des cours d'eau a été réalisé sur la commune en 2007. Ce document a été intégré à la carte communale. Le SAGE Rance Frémur Baie de la Beaussais révisé a été approuvé en décembre 2013 et demande que l'inventaire réalisé soit validé par le CM. Après délibération, le CM approuve l'inventaire des zones humides et des cours d'eau réalisé en 2007.

Dénomination stade rue de Broöns : M. le Maire rappelle au CM la réflexion qui avait été faite pour trouver un nom au nouveau stade rue de Broons et précise qu'il serait bon d'arrêter ce nom aujourd'hui. Après discussion, le nom qui ressort le plus souvent et rassemble la majorité des membres serait celui de : « Stade de L'Orée Du Bois ».

Après délibération, Le CM décide à la majorité de dénommer le stade : « Stade de L'Orée Du Bois ».

Comptes Administratifs 2013 Budgets Annexes : Centre de Vacances "Les Hirondelles", Eau, Assainissement **Compte Administratif 2013 de la Commune :** Concernant l'approbation des Comptes de Gestion présentés par M. TRECULT et des Comptes Administratifs par M. CHEROT, le CM :

- après s'être fait présenter les budgets (principal et annexes) de l'exercice 2013 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives,
- Considérant la régularité des opérations,
- Déclare par 14 voix pour, que le compte de gestion et le compte administratif n'appellent aucune observation,
- arrête les opérations de l'exercice 2013.

PELE – MELE :

1 – **RAPPEL :** à compter de 2014, pour toutes les élections, les électeurs devront **obligatoirement** présenter en même temps que la carte d'électeur, **une pièce d'identité** (carte nationale d'identité, carte vitale avec photo, passeport, permis de conduire, permis de chasser avec photo, carte du combattant).

2 – Le nouveau permis de conduire a été mis en vigueur en septembre 2013. Depuis le 2 janvier 2014 toutes les démarches administratives relatives au permis de conduire sont à effectuer en préfecture y compris les déclarations de perte ; infos disponibles sur <http://www.cotes-darmor.gouv.fr>.

3 – La nouvelle « Association pour la Protection de l'Environnement, la Biodiversité et la Sérénité » a été créée dans le but notamment de protéger les espaces naturels et de collaborer aux réflexions touchant aux questions y afférent. Contact : M. Jérôme LEMEUR, en sa qualité de Président.

4 – Les cartes de pêche des Pêcheurs de Haute Rance sont en vente au Bar de Quesnon à Plumaugat ; au magasin Blanc Brun (DESRIAC) et au Bar Tabac Presse à Caulnes.

DATES A RETENIR :

Permanences :

Maire : de 9H00 à 12H00 les mar., vend. et sam.

1^{er} adjoint : de 10H30 à 12H00 le jeudi.

Mr le Conseiller général : sur RDV à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

Festivités / Vie des associations de décembre à janvier

22 & 23 février : Théâtre de la Nicolail'

1^{er} mars : Bal country (A nos santiags)

8 mars : ouverture de la pêche à la truite

9 mars : Loto de l'USP (foot)

15 mars : Banquet des chasseurs

16 mars : Élection des miss

19 mars : Commémoration Anciens d'Algérie

29 mars : Théâtre de l'APEL

Dans Le Canton ou cantons voisins :

2 mars : pré-ouverture de la pêche à l'étang du Herfray à Lanrelas

Messes :

Samedi 22 mars à 18 h 00 à Plumaugat

Football : A domicile (Les dates peuvent être modifiées à cause des reports des matchs)

23 février à 15 h 30 : St Jacut SP (2)

2 mars à 15 h 30 : Merdrignac CS (2)

16 mars à 15 h 30 : Trémoréel CS (3)

23 mars à 15 h 30 : Plénée Jugon EA (2)